

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD011-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	64
Votants	81
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 31 janvier 2019.

**LE 7 février 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : CRE@VALLEE SUD : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI LUSENN**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINIEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY  
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, COUNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIEL.

**ABSENTS :**

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

**POUVOIRS :**

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIEL	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADIS
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

**OBJET : CRE@VALLEE SUD : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI LUSENN**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la délibération DD121-2018 portant sur le même objet que la présente mais avec une erreur sur les parcelles vendues.

**Considérant** qu'à Cré@Vallée sud, au fond du parc d'activités économiques de Borie Marty, une propriété contiguë au parc d'activités vient d'être rachetée par un couple qui souhaite y ouvrir un restaurant, dans un délai 3ans.



**Qu'ils** souhaitent racheter une bande de terrains de 1 790 m<sup>2</sup>, contiguë à leur propriété, qui a été plantée par le Grand Périgueux afin de servir de protection avec l'entreprise voisine.

**Que** pour le Grand Périgueux ce terrain pentu, n'a pas d'autre fonction que de servir d'espace vert. Aussi sa vente n'entraînera pas de conséquences négatives et permettra de diminuer le coût d'entretien de ce parc d'activités.

**Qu'il** est proposé de vendre à la SCI Lusenn, dans la commune de Sanilhac, au lieu dit Borie Marty, deux parcelles de terrain cadastrées CA 252 et CA 255, d'une superficie de 1 790 m<sup>2</sup>, pour un prix de 2 €/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 3 580€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide :
  - de vendre à la SCI Lusenn, dans la commune de Sanilhac, au lieu-dit Borie Marty, une parcelle de terrain cadastrée CA 252, d'une superficie de 1 773 m<sup>2</sup> et une autre cadastrée CA 255, d'une

superficie de 17 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 1 790 m<sup>2</sup> pour un total de 3 580€ HT.

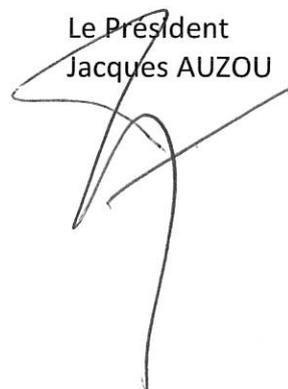
- de désigner maître Nectoux Vaubourgoin comme notaire.

- Dit que cette présente délibération annule et remplace la délibération DD121-2018 suite à une erreur sur le nombre de parcelles vendues.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

### Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	0 5 MARS 2019	Pour extrait conforme	0 5 MARS 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	0 5 MARS 2019	Périgueux, le	0 5 MARS 2019

Le Président  
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 06/03/2019

Reçu en préfecture le 06/03/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20190207-DD0112019-DE